

Ce fichier a été téléchargé le dimanche 3 mars 2024 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
24 janvier 2023

- [Citer cette page](#)

Pour citer cette page

Le Code civil, *Musée Criminocorpus* publié le 24 janvier 2023, consulté le 3 mars 2024.
Permalien : <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/19707/>

Code civil

Section III — Des actions en recherche de paternité et de maternité

Extrait

Article 340-6

Version du 3 janvier 1972

Texte source : *Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation.*

Le tribunal statue, s'il y a lieu, sur l'attribution du nom et sur l'autorité parentale, conformément aux articles 334-3 et 374.

Version du 4 mars 2002

Texte source : *Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.*

Le tribunal statue, s'il y a lieu, sur l'attribution du nom et sur l'autorité parentale, conformément aux articles 334-3 et 372.